



Corbeil-Essonnes-Environnement

M. Michel BISSON
Président de GPS Seine Essonne Sénart
Hôtel de l'agglomération
500, place des Champs Elysées
91108 EVRY-COURCOURONNES

Corbeil-Essonnes, le 18 juillet 2023

Objet : courriers divers

Monsieur le président,

Votre courriel du 4 juillet, le relevé de décisions du 5 juillet, le courriel de N. DUCEPT du 12 juillet appellent de notre part les précisions suivantes.

Nous accusons réception de votre courrier du 27 juin envoyé par courriel le 4 juillet - en réponse au notre du 9 février. Mieux vaut tard que jamais! Ceci, la veille de la réunion du 5 dont nous n'avons pas reçu la convocation !

Nous nous étonnons de cette incompréhensible désinvolture.

Nous vous rappelons que l'impératif majeur dans l'aménagement de l'Espace Naturel Sensible du Cirque de l'Essonne est de protéger et préserver sa **BIODIVERSITÉ**.

Il est important que les aménagements projetés intègrent cette nécessité.

Nous partageons complètement la position du CD 91 sur ce point.

A ce sujet, nous portons à votre connaissance la présence d'un habitat important de *Rana dalmatina* (habitat et espèce protégés) à l'entrée des "Hauts du Cirque" dans le boisement côté droit du chemin en pleine terre (observations de l'apiculteur propriétaire du rucher en contrebas et de notre association).

Dans le plan programme appliqué, il n'est nulle part question de voie verte mais de cheminements piéton/cycle.

Le représentant de l'association au COPIL a fait remarquer à plusieurs reprises que ces cheminements risquaient de devenir des aspirateurs pour les cycles à assistance électrique (VAE) de tout genre et provoquer des conflits d'usage avec les piétons. Cette remarque n'a jamais été reprise dans un compte-rendu de COPIL.

Qui a décidé de passer de cheminements piéton/cycle à une voie verte et en fonction de quels critères ? (Voie verte : article 110-2 du code de la route, décret du 16 septembre 2004 - route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et des cavaliers -, complété par le décret n° 2022-635 du 22 avril 2022 modifiant certaines dispositions du code de la route relatives aux voies vertes).

Nous aimerions avoir des documents graphiques de cette voie : tracé en plan, profils en long, en travers (notamment avec l'intersection entrée Hauts du Cirque).

Cette nouvelle voie sera-t-elle inscrite dans un schéma directeur communautaire ou départemental de circulations douces ?

CORBEIL-ESSONNES-ENVIRONNEMENT

Association déclarée n° W912001630, fondée en 1983, adhérente d'Essonne-Nature-Environnement

3, boulevard Jean Jaurès 91100 Corbeil-Essonnes

confluence91@orange.fr

www.confluence-91.org

<https://www.facebook.com/CorbeilEssonnesEnvironnement/>

Plus que jamais nous demandons que les cheminements affectés aux piétons soient, pour leur confort et des raisons évidentes de sécurité, réellement distincts et séparés des cheminements affectés à la circulation des cycles, simplement marchables.

Le plan programme mérite, pour le moins, d'être actualisé, ainsi que la gouvernance de l'opération.

Nous n'avons jamais participé aux COTECH ni reçu leur PV. Il semble que nous ne soyons pas les seuls. Il est savoureux de constater que la position ferme du CD a provoqué un nouveau besoin de consultation des différents intervenants.

Nous espérons, à l'avenir, pouvoir être réellement associé en amont à la prise de décisions.

Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, l'expression de nos salutations distinguées.



Claude COMBRISSE

président de Corbeil-Essonnes-Environnement